



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/09/18

Dossier complet le :

12/09/2018

N° d'enregistrement :

2018.2883

1. Intitulé du projet

Forage d'eau de 68 m de profondeur avec demande de prélèvement d'eau maximum de 45 000 m³/an.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL FERME CHAUWIN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CHAUWIN Christophe

RCS / SIRET

4 7 9 9 6 9 1 3 1 0 0 0 1 6

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27-a)	Forage à destination de l'irrigation d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le siège d'exploitation de l'EARL CHAUWIN se situe sur la commune d'EPINOY. Cette exploitation est spécialisée dans la production de légumes.

L'EARL CHAUWIN a obtenu de la préfecture du pas de calais, un récépissé de déclaration concernant la création d'un forage sur le territoire de la commune de Epinoy. La demande concernait la réalisation d'un forage d'une profondeur de 45 m. Suite à la réalisation de l'ouvrage, ce dernier a une profondeur finie à 68 m.

Le forage est le seul moyen d'accéder à l'eau car la ressource en eau de surface est trop éloignée.

4.2 Objectifs du projet

Exploiter un forage d'irrigation à hauteur de 109 m³/h pour irriguer 30 hectares de légumes sur la commune de EPINOY dans le pas de calais. Le prélèvement annuel s'élèvera à 45 000 m³/an si la ressource le permet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage a été creusé en rotation à l'eau claire au diamètre 500 mm. Il est équipé d'un tubage PVC Ø 315 de 0 à 40 m et crépiné Ø 315 de 40 à 68 mètres. La partie supérieure du forage est rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein. (Annexe 7)

Des essais de pompage ont été réalisés par pallier, ainsi qu'un suivi de nappe dans le captage d'eau de la commune de Epinoy BSS00CSPC 00278x0019/F1(Annexe 9)(captage qui n'est plus en activité aujourd'hui Annexe 8)

Le niveau statique du captage BSS00CSPC 00278x0019/F1 situé à 633 mètres au Nord-Est du forage de Mr Chauwin, a baissé de 11 cm durant l'essai des 5 heures de pompage.

Le débit maximal obtenu lors des essais est de 109 m³/h.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage sera exploité pendant la période estivale si les conditions climatiques l'exigent.

La pompe sera actionnée électriquement.

La pompe d'irrigation alimentera un enrouleur d'irrigation placé dans les parcelles à irriguer.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Rubrique 1.1.1.0 : demande d'autorisation de créer un ouvrage compatible avec l'arrêté des prescriptions générales spécifiques aux ouvrages en date du 11/09/2003. ==> Récépissé accordé

- Rubrique 1.1.2.0: demande de prélèvements d'eaux souterraines

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	68 m
Diamètre foration	500 mm
Diamètre tubage	315 mm
débit de prélèvement	maxi 109 m ³ /h
superficie du chantier pendant les travaux	100 m ²
superficie de l'emprise en phase d'exploitation	9 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Le forage est implanté sur la parcelle
n° 2 section ZD sur la commune de
EPINOY 62860

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 10' 17" 267 Lat. 50° 13' 41" 203

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet de forage se situera à plus de 500 m /du captage d'eau potable de la commune d'Epinoy, ce captage n'est plus en activité. D'après les essais de pompage, l'influence du projet de l'EARL Chauwin sur le captage est très faible .
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Selon le référentiel du BRGM le projet de forage est situé dans le Bassin du Cambrésis-Ouest codé 005b. La nappe exploitable est la nappe de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée. La pente générale des couches s'oriente vers le nord-nord-est. La craie est protégée par une couche limoneuse à l'aplomb de l'endroit où est réalisé le forage. (Annexe 7)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Des essais de pompage ont été réalisés par pallier, ainsi qu'un suivi de nappe dans le captage d'eau de la commune de Epinoy BSS00CSPC 00278x0019/F1 (captage qui n'est plus en activité aujourd'hui) (Annexe 8) Le niveau statique du captage BSS00CSPC 00278x0019/F1 situé à 633 mètres au Nord-Est du forage de Mr Chauwin, a baissé de 11 cm durant l'essai des 5 heures de pompage. Le débit maximal obtenu lors des essais est de 109 m ³ /h.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Pendant la phase de réalisation du forage, l'emprise au sol était sur 100 m ² .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	emprise au sol 9 m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	uniquement lors de la réalisation du chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Sauf pendant la phase de travaux. (2 jours) lors de l'exploitation la pompe immergée électrique n'engendrera pas de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Uniquement pendant la phase de création, rejet de mélange de terre et d'éléments provenant des différentes couches de sol rencontrées. L'impact sera limité par la décantation prévue avant restitution au milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	le projet consiste à garantir un niveau de rendement et de qualité suffisant pour la production de légumes afin de répondre notamment aux cahiers des charges des partenaires commerciaux. Disposer de l'irrigation permet à l'exploitation de maintenir son activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'espace annulaire entre le tubage plein et le terrain naturel est cimenté afin d'éviter toute infiltration des eaux de surface.

Ainsi, lors de la réalisation du forage, toutes les précautions ont été prises pour éviter les pollutions accidentelles.

Pendant l'exécution du forage toutes les dispositions ont été prises afin :

- d'assurer la consolidation des terrains traversés et s'opposer dans la mesure du possible à toute déperdition des eaux de nappes souterraines,
- de ne pas mettre en communication les différents niveaux d'aquifères rencontrés,
- de prévenir toute introduction de pollution de surface en cours de travaux,

Ainsi, la partie supérieure du forage est rendue étanche par cimentation sur toute la hauteur du tube plein.

Une margelle bétonnée, a été conçue de manière à éloignée les eaux de la tête de forage. La surface de la margelle est de 9 m² et rehaussée de 30 cm par rapport au niveau du sol.

La tête de forage s'élève d'au moins 50 cm au dessus du niveau du sol, est sera protégé par un abri fermé à clé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non, le projet se situe en dehors de toutes zones naturelles (ZNIEFF, natura 2000, zones humides etc..)

Le projet respecte les dispositions du SDAGE et du SAGE. Vue les essais de pompage, l'influence du projet est infime par rapport à l'ouvrage le plus proche, qui n'est plus en activité.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à EPINOY

le, 07/09/2018

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

28

Extensio
n

Nom de la voie

RUE DE CAMBRAI

Code postal

6 2 8 6 0

Localité

EPINOY

Pays

Tél

681875129

Fax

Courriel

chauwinchristophe@yahoo.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

TOUPET

Prénom

Nathalie

Qualité

Tél

321605756

Fax

Courriel

nathalie.toupet@agriculture-npdc.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.